



Guide de l'utilisateur 1

Préparation à l'enregistrement et à la déclaration

JUIN 2010

Les guides de l'utilisateur servent de référence et ne constituent pas des documents juridiques. Les obligations légales des entreprises ou organisations assujetties sont décrites dans les Tarifs adoptés par Éco Entreprises Québec et publiés sur son site Internet. ÉEQ se réserve le droit de modifier ces guides de l'utilisateur en tout temps. ÉEQ offrira des mises à jour aux entreprises ou organisations assujetties à mesure que le processus d'enregistrement évoluera.

Pour plus de renseignements

Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Internet au **www.ecoentreprises.qc.ca**, téléphonez au **514 987-1700** ou **1 877 987-1491**, ou expédiez un courriel à l'adresse : service@ecoentreprises.qc.ca.

Éco Entreprises Québec

1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600,
Montréal (Québec) H3H 1P9
Télécopieur : 514 987-1598



Table des matières

1. VOTRE ENTREPRISE OU ORGANISATION EST-ELLE ASSUJETTIE?	4
1.1 ELLE A UNE PLACE D'AFFAIRES AU QUÉBEC	4
1.2 ELLE EST PROPRIÉTAIRE D'UNE MARQUE, D'UN NOM OU D'UN SIGNE DISTINCTIF D'UN CONTENANT, EMBALLAGE OU IMPRIMÉ	4
1.3 MATIÈRES VISÉES PAR LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION ET LES TARIFS DE ÉEQ	6
1.4 EXEMPTION D'ASSUJETTISSEMENT	7
2. ÊTES-VOUS PRÊT À VOUS ENREGISTRER AUPRÈS DE ÉEQ?	8
3. ENREGISTREZ-VOUS MAINTENANT!	9
3.1 PROCESSUS POUR LES PETITS GÉNÉRATEURS	11
4. LA PROCHAINE ÉTAPE : COMPILATION DES DONNÉES RELATIVES À VOTRE DÉCLARATION D'ENTREPRISE OU ORGANISATION ASSUJETTIE	12
4.1 QUELLES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE INCLUSES DANS LA DÉCLARATION D'ENTREPRISE OU ORGANISATION ASSUJETTIE?	12
4.2 MATIÈRES EXCLUES DE LA CONTRIBUTION PAYABLE	18
4.3 DÉDUCTIONS ADMISSIBLES	19
4.4 OÙ TROUVER LES DONNÉES À INCLURE DANS LA DÉCLARATION?	20
4.4.1 Petits générateurs	21
4.4.2 Manufacturiers	21
4.4.3 Détaillants	22
4.4.4 Entreprises de service	22
4.5 LES CALCULATEURS	22
4.5.1 Calculateur basé sur les unités de matières (CBU)	23
4.5.2 Calculateur sur une base composite (CBC)	23
4.5.3 Calculateurs sectoriels	24
4.5.4 Calculateurs unitaires sous fichier Excel	25
4.6 RENSEIGNEMENTS À INCLURE DANS VOTRE DÉCLARATION	26
5. TARIF ET ÉCHÉANCIER	27
5.1 ÉCHÉANCIER DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS	28
5.2 INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR NON-CONFORMITÉ	29
6. LA PROCHAINE ÉTAPE : RECUEILLIR VOS DONNÉES ET REMPLIR LA DÉCLARATION	29
ANNEXE A. DEVENIR UN CONTRIBUTEUR VOLONTAIRE	30
ANNEXE B. FICHES DE METHODOLOGIE TYPE	39
ANNEXE C. FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DE CALCULATEURS	48



1. Votre entreprise ou organisation est-elle assujettie?

Introduction

La première étape à franchir pour toute entreprise ou organisation mettant sur le marché québécois des contenants, emballages ou imprimés est de déterminer si elle est assujettie selon la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles et les Tarifs de Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

1. Votre entreprise ou organisation est-elle assujettie?

Une entreprise ou organisation assujettie est une entreprise ou une organisation qui satisfait les critères suivants :

1.1 Elle a une place d'affaires au Québec

Pour être assujettie, l'entreprise ou l'organisation doit avoir un domicile, un établissement ou une place d'affaires au Québec (sans s'y restreindre, normalement une usine, un entrepôt, un magasin, une agence, un lieu d'affaires fixe, une adresse ou un représentant, etc.).

1.2 Elle est propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif d'un contenant, emballage ou imprimé

Toutefois, si le propriétaire n'a ni domicile, ni établissement au Québec, le versement des contributions peut alors être exigé du premier fournisseur au Québec de ces produits, ou de ces contenants et emballages, qu'il en soit ou non l'importateur.

Le « premier fournisseur » signifie celui qui a un domicile ou un établissement au Québec et qui est le premier à prendre les titres, la possession ou le contrôle, au Québec, d'un imprimé visé ou d'un produit dont le contenant ou l'emballage est également visé.

Si le nom ou la marque appartenant à votre entreprise ou organisation apparaît sur un produit ou emballage de produit ou matière imprimée, vous ou votre entreprise ou organisation êtes alors le propriétaire de la marque de ce produit et de l'emballage ou de l'imprimé.

En regard des contenants ou emballages ajoutés à un point de vente au détail, les règles particulières suivantes s'appliquent :

- Lorsqu'un point de vente au détail est approvisionné ou opéré dans le cadre d'une franchise, d'une chaîne d'établissements, sous l'enseigne d'une bannière ou dans le cadre d'une autre forme semblable d'affiliation ou de regroupements d'entreprises ou d'établissements, les contributions pour les contenants et emballages ajoutés aux points de vente au détail sont exigibles du franchiseur, du propriétaire de la chaîne, de la bannière ou du regroupement en cause ou, s'ils n'ont ni domicile ni établissement au Québec, de leur représentant au Québec et, à défaut, du détaillant.
- L'entreprise ou l'organisation qui n'est pas une franchise ou une bannière et qui n'est pas propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif n'est pas assujettie



1. Votre entreprise ou organisation est-elle assujettie?

pour les contenants et emballages au point de vente au détail. Elle est toutefois assujettie si elle génère des imprimés ou est le premier fournisseur au Québec pour les années 2005 et 2006 mais exemptée de paiement à compter de 2007.

Les Tarifs permettent au propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif dont le domicile ou l'établissement est à l'extérieur du Québec de devenir contributeur volontaire. Ce concept permet à ces propriétaires de se porter volontaires pour et au nom de ses premiers fournisseurs au Québec et d'assumer les obligations qui leur incombent. *Consultez l'annexe A pour obtenir plus de renseignements sur la manière de devenir un contributeur volontaire.*

TABLEAU 1
Exemples d'entreprises et d'organisations assujetties

Entreprises (liste non exhaustive)	Organisations (liste non exhaustive)
<p>Les détaillants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De produits alimentaires • D'articles d'usage courant • De produits pharmaceutiques • D'articles de quincaillerie • D'articles de sport • Etc. <p>Les matières non sollicitées livrées directement aux foyers</p>	<p>Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministères • Corporations municipales (municipalités, MRC, régies, etc.) • Sociétés d'État (alcool, électricité, loterie, etc.) • Etc.
<p>Les manufacturiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De produits alimentaires • D'articles d'usage courant • De produits pharmaceutiques • D'articles de quincaillerie • D'automobiles • D'articles de sport • Etc. <p>Le magasin situé au sein d'une usine à l'intention du public ou des employés</p>	<p>Organismes à but non lucratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes de charité et fondations • Organismes religieux • Associations de toutes sortes (voyages, sportives, etc.) • Ordres et associations professionnels • Etc.
<p>De services et autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurances • Services essentiels (électricité, téléphonie, etc.) • Restaurants • Etc. <p>La vente de produits par Internet ou catalogue de vente par correspondance</p> <p>La vente par des vendeurs autonomes</p> <p>La vente directe à domicile</p> <p>Les abonnements</p>	<p>Institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissions scolaires • Collèges • Universités • Hôpitaux • Institutions financières • Etc.



1. Votre entreprise ou organisation est-elle assujettie?

1.3 Matières visées par la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur la compensation et les Tarifs de ÉEQ

Les catégories de matières sujettes au régime de compensation, telles que décrites dans la Loi sur la qualité de l'environnement et dans les Tarifs de ÉEQ, sont les suivantes :

- « **Contenants et emballages** », laquelle vise tout type de matériau, souple ou rigide, dont le papier, le carton, le plastique, le verre ou le métal, utilisé seul ou en combinaison avec d'autres, en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper un produit ou un ensemble de produits, à l'une ou l'autre des étapes menant du producteur à l'utilisateur ou consommateur final du produit, notamment pour leur présentation.
- « **Imprimés** », laquelle vise les papiers et les autres fibres cellulosiques, servant ou non de support à un texte ou une image, à l'exception des livres et des matières comprises dans la catégorie des médias écrits. Ces matières doivent être ultimement destinées aux consommateurs québécois.

TABLEAU 2

Exemples de produits de consommation comportant plusieurs matières visées*

Produits	Matières visées
24 bouteilles à eau en PET	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau de carton ondulé • Pellicule plastique rétractable • Bouteilles PET • Sac ou étiquette au nom du magasin confirmant la vente • Facture
Biscuits préparés par la boulangerie du supermarché	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte/plateau en polystyrène • Papier • Sac de magasinage en papier ou plastique • Facture
Ensemble-cadeau de cosmétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte de carton • Pellicule plastique transparente • Doublure ou insertion de plateau en plastique • Bouteille en verre • Tube en plastique • Sac de magasinage en plastique • Facture
Un livre commandé par la poste ou Internet <i>N.B. Le livre lui-même n'est pas compris dans les matières visées par la collecte sélective.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel promotionnel imprimé (glacé ou autre) • Boîte en papier ondulé <ul style="list-style-type: none"> ◦ Tout emballage à l'intérieur de la boîte tel que pellicule plastique à bulles d'air, papier chiffonné, protection en mousse (ex. billes de calage), etc. • Pellicule plastique rétractable • Enveloppe pour la facture • Facture



1. Votre entreprise ou organisation est-elle assujettie?

Meuble de bibliothèque assemblé à domicile

- Boîte en papier ondulé
- Formes protectrices en mousse polystyrène
- Pellicule plastique rétractable
- Manuel d'assemblage
- Cartes de garantie
- Facture

Moniteur d'ordinateur

- Boîte extérieure de carton ondulé
- Calage intérieur en mousse polystyrène
- Sacs de plastique
- Matériel d'instruction
- Informations promotionnelles
- Facture

** Le tableau 4 présente la description complète des matières visées avec des exemples de matières incluses et exclues.*

Cette liste n'est pas exhaustive, mais sert plutôt à illustrer quelques exemples de matières visées par la loi.

Est donc assujettie, toute entreprise ou organisation qui satisfait aux trois critères suivants :

- Domicile, établissement ou place d'affaires au Québec;
- Propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif ou en est le premier fournisseur au Québec;
- Matières visées destinées ultimement aux consommateurs québécois.

L'entreprise doit répondre à ces critères au cours d'une année d'assujettissement visée par la loi (par exemple 2004 pour l'année d'assujettissement 2005; 2005 pour l'année d'assujettissement 2006, etc.). Elle est alors tenue de s'enregistrer et de soumettre une déclaration d'entreprise ou organisation assujettie auprès de ÉEQ pour chaque année visée pendant laquelle elle satisfait aux critères.

1.4 Exemption d'assujettissement

Les entreprises ou organisations qui assument déjà des obligations en vue d'assurer la récupération ou la valorisation des contenants, emballages ou imprimés sont exemptées, telles :



2. Êtes-vous prêt à vous enregistrer auprès de ÉEQ?

- 1° Celles qui participant déjà à un programme de responsabilité élargie des producteurs comme la Société de gestion des huiles usées, Éco-peinture, les pneus, etc.
- 2° Les personnes déjà tenues, en vertu d'un système de consignation reconnu en vertu d'une loi au Québec, de prendre ou de contribuer financièrement à des mesures de récupération et de valorisation des contenants ou des emballages visés par ce système, tels les contenants à remplissage unique utilisés pour la bière et les boissons gazeuses.
- 3° Les personnes qui peuvent établir leur contribution directe à un autre système de récupération et de valorisation des contenants ou des emballages visés par ce système qui fonctionne sur une base stable et régulière au Québec, tel le régime de récupération existant depuis le 24 novembre 2004 pour les bouteilles à remplissage multiple utilisées pour la bière.

Il est toutefois à noter que les emballages non récupérés par la consigne, tel l'emballage de plastique ou de carton des bouteilles ou canettes de boissons gazeuses ou de bière, sont visés par la loi et doivent donc être déclarés par les entreprises ou organisations assujetties. Toutefois, les boîtes de carton retournées au point de vente doivent être déduites du calcul.

2. Êtes-vous prêt à vous enregistrer auprès de ÉEQ?

Consultez la liste de contrôle ci-dessous pour vous assurer d'avoir tous les renseignements nécessaires à l'enregistrement de votre entreprise ou organisation.

TABLEAU 3
Liste de contrôle pour l'enregistrement

	Avez-vous...
✓	Désigné un premier répondant (la personne qui est autorisée à agir au nom de votre organisation en regard de ses obligations légales) - il faut le nom du premier répondant, son adresse courriel, son titre et son numéro de téléphone.
✓	L'adresse exacte de l'entreprise ou organisation.
✓	Les renseignements vous permettant de répondre oui ou non à la question suivante : votre entreprise ou organisation génère-t-elle des matières visées destinées ultimement aux consommateurs québécois?



3. Enregistrez-vous maintenant!

3. Enregistrez-vous maintenant!

Si votre entreprise ou organisation est assujettie, veuillez vous enregistrer dès maintenant en suivant l'enregistrement en trois étapes.

1 : Allez sur le site Internet de ÉEQ

Ouvrez une session sur Internet et inscrivez www.ecoentreprises.qc.ca dans la barre d'adresse (dans le haut de votre écran).

2 : Rendez-vous sur la page d'enregistrement de ÉEQ

Cliquez sur l'icône



située dans la partie de droite de votre écran.

3 : Inscrivez les renseignements sur l'entreprise ou organisation

- Lisez les instructions et faites défiler les champs d'enregistrement.

Inscrivez les informations de base de l'entreprise ou organisation en prenant soin de remplir les informations obligatoires requises dans les champs précédés d'un astérisque (*). Si l'adresse inscrite est à l'extérieur du Québec, nous vous demanderons de confirmer que vous avez bien un domicile ou un établissement au Québec et d'en préciser l'adresse. Si c'est le cas, vous pourrez poursuivre le processus. Si vous n'avez aucun domicile au Québec, nous vous demanderons si vous générez des matières ultimement destinées aux consommateurs québécois. Dans l'affirmative, vous devrez remplir et nous transmettre une demande pour devenir un contributeur volontaire.

Vous devrez également nous indiquer votre secteur et sous-secteur d'activités. Les questions d'assujettissements dépendront de votre sélection.

- Nommez un premier répondant et complétez les informations obligatoires.

Un premier répondant est la personne autorisée par l'entreprise ou organisation pour la représenter dans le cadre de ses obligations à l'égard du régime de compensation. Après avoir confirmé l'assujettissement de l'entreprise ou organisation, cette personne aura la possibilité, lors de la déclaration, de nommer des répondants secondaires qui l'assisteront dans la recherche et la saisie des données en ligne. Le premier répondant est de plus responsable de la révision et de la soumission de la déclaration qui générera une facture électronique automatique.

Si l'adresse du premier répondant est différente de celle de l'entreprise, inscrire les coordonnées afin qu'on puisse le rejoindre. Si elle est identique, cliquez sur l'icône appropriée, toutes les coordonnées seront recopiées, et précisez le poste auquel rejoindre le répondant.

Lors de l'enregistrement, le premier répondant devra répondre, pour les années d'assujettissement définies en fonction de l'année de création de votre organisation, si oui ou non les produits ou services de votre entreprise ou organisation génèrent des



3. Enregistrez-vous maintenant!

contenants, emballages et imprimés visés par le Tarif au cours de l'année précédant l'année d'assujettissement.

Si vous répondez « Oui », vous confirmez que votre entreprise ou organisation est assujettie pour l'année en question.

Lorsque vous avez répondu pour chacune des années, vous devez cliquer sur « Suivant » afin de confirmer vos réponses.

Lorsque l'enregistrement est terminé, ÉEQ fera parvenir un courriel de réponse dans les 15 minutes qui suivront à l'intention du premier répondant lui faisant parvenir soit :

- Un « numéro d'entreprise assujettie », un « nom d'utilisateur » et un « mot de passe » pour l'entreprise ou organisation tenue de soumettre une déclaration d'entreprise assujettie. « Enregistrement auprès de ÉEQ accepté » sera inscrit dans le champ de référence du courriel. *Veillez vous assurer de conserver les renseignements identifiant votre entreprise ou organisation auprès de ÉEQ pour vos dossiers et pour utiliser le système interactif de déclaration.* **Vous pouvez passer à l'étape suivante.**

ou

- Une confirmation de non assujettissement, indiquant que votre entreprise ou organisation n'est pas tenue de soumettre une déclaration d'entreprise assujettie parce que vous avez déclaré ne pas générer des matières visées ou destinées ultimement aux consommateurs québécois. Dans ce cas, vous ne recevrez ni un « numéro d'entreprise assujettie », ni un « nom d'utilisateur » ni un « mot de passe » et vous n'avez rien de plus à faire.

Il est possible qu'on demande à l'entreprise ou à l'organisation de fournir des justificatifs à une date ultérieure.

N.B. *Si votre entreprise fait une demande de statut de contributeur volontaire, vous ne recevrez pas immédiatement de « numéro d'entreprise assujettie », de « nom d'utilisateur » ni de « mot de passe ». On demandera plutôt au premier répondant de faire une demande de statut de contributeur volontaire. Les informations pour accéder au système seront fournies une fois la demande approuvée.*



3. Enregistrez-vous maintenant!

3.1 Processus pour les petits générateurs

Afin d'alléger le fardeau administratif de la petite entreprise ou organisation, Éco Entreprises Québec a défini dans ses Tarifs des dispositions simplifiant le processus de contribution de ces petits générateurs.

Pour 2005 et 2006, une organisation est un petit générateur si elle répond à un des deux critères suivants :

- Son chiffre d'affaires, ses recettes, ses revenus au Québec pour l'année de référence est inférieur ou égal à 1,5 M\$;

ou

- Le poids total de matières générées est inférieur ou égal à dix tonnes.

Plutôt que d'avoir à calculer et déclarer l'ensemble des quantités de matières générées, ces organisations sont admissibles au tarif fixe pour petits générateurs de 280 \$ par année.

Une fiche synthèse d'information pour les petits générateurs est disponible sur notre site Internet. N'hésitez pas à la consulter pour plus d'information.

Depuis 2007, de nouvelles conditions d'exemption de paiement ont été adoptées. Les entreprises et organisations répondant à l'un des trois critères suivants peuvent donc se prévaloir de cette exemption :

- Le chiffre d'affaires, les recettes, les revenus au Québec pour l'année de référence est inférieur ou égal à 1 M\$;
- Le poids total des matières générées est inférieur ou égal à 1 tonne;
- L'entreprise n'a qu'un seul point de vente au détail et n'est pas approvisionnée ou opérée dans le cadre d'une franchise, d'une chaîne ou sous l'enseigne d'une bannière.

Une entreprise ou organisation répondant à l'un de ces critères n'a donc pas à remplir de déclaration en ligne.

De plus, les conditions et les montants liés au tarif fixe ont également été modifiés à compter de cette même année 2007. Ainsi, une organisation est un petit générateur si elle génère 5 t.m. ou moins de matières visées et a accès à deux niveaux de tarifs fixes en fonction de la quantité de matières mise sur le marché québécois, ainsi :

- Si le poids total des matières générées est supérieur à 1 t.m. mais inférieur ou égal à 2,5 t.m, l'entreprise est admissible au tarif fixe de 150 \$;
- Si le poids total des matières générées est supérieur à 2,5 t.m. mais inférieur ou égal à 5 t.m, l'entreprise est admissible au tarif fixe de 300 \$.

Plutôt que d'avoir à calculer et déclarer l'ensemble des quantités de matières générées, ces organisations sont admissibles au processus abrégé de déclaration pour les petits générateurs par le biais du système de déclaration en ligne.



4. Compilation des données pour votre déclaration

Consultez la fiche offrant quelques exemples de matières, de quantité et de poids pour divers secteurs de petites entreprises afin de vous aider à définir le tarif fixe associé à votre réalité.

4. La prochaine étape : Compilation des données relatives à votre déclaration d'entreprise ou organisation assujettie

Chaque entreprise ou organisation assujettie est tenue de soumettre une déclaration d'entreprise assujettie.

4.1 Quelles matières doivent être incluses dans la déclaration d'entreprise ou organisation assujettie?

Le tableau suivant offre le détail des catégories, sous-catégories et matières visées, leurs définitions respectives ainsi que des exemples de chacune.

TABLEAU 4
Description des catégories et sous-catégories de matières visées par la collecte sélective (les exemples énumérés ci-après sont à titre illustratif et ne sont pas limitatifs)

Catégorie « Imprimés »

Catégories	Matières	Définition
Imprimés	Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal	<p>Comprend : toutes les matières de papier journal autres que les journaux, visés et agréés par RecycleMédias, qui ont moins de 15 % de contenu d'information.</p> <p>Exemples : encarts, circulaires et dépliants publicitaires imprimés sur du papier journal, habituellement brochés et distribués à l'intérieur d'un journal, dans un publi-sac ou directement chez le consommateur, guides de parc et suppléments automobile ou immobilier imprimés sur papier journal, publication sur papier journal avec couvert glacé ou non (ex. hebdomadaire automobile, immobilier). Publiés dans un but de « consommation rapide ».</p> <p>Exclut : journaux et papier journal utilisés pour emballer un produit (qui sont inclus dans la catégorie « carton plat/autres emballages de papier »).</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

Catalogues et publications	<p>Comprend : publications (périodiques reliés imprimés sur papier glacé non visés et non agréés par RecycleMédias), catalogues (listes de produits imprimées sur papier glacé reliées), ou tout autre produit relié imprimé (papier couché brillant ou mat de poids léger ou moyen) dont l'objet principal vise la promotion ou la vente d'un produit ou d'un service, incluant les publications non comprises dans les « Médias écrits ».</p> <p>Exemples : catalogue saisonnier d'un détaillant, répertoires commerciaux, magazines/brochures de voyage, rapport annuel, brochures et guides promotionnels reliés imprimés sur papier glacé.</p>
Annuaire téléphonique	<p>Comprend : annuaires imprimés résidentiels ou d'information commerciale telle que numéros de téléphone privés et commerciaux, codes postaux et sites Web, reliés par encollage.</p> <p>Exemples : annuaire téléphonique, annuaire de quartier.</p>
Papier à usage général	<p>Comprend : papier tout usage blanc ou de couleur, papier spécialisé blanc ou de couleur pour imprimantes ou photocopieurs, bloc-notes à feuilles détachables généralement collés, feuilles mobiles lignées ou quadrillées.</p>
Autres imprimés	<p>Comprend : tous les autres imprimés qui sont distribués ou remis aux consommateurs mais non inclus dans les catégories ci-dessus.</p> <p>Exemples : enveloppes blanches et imprimées, encarts promotionnels sous enveloppe, information imprimée incluse dans les produits emballés (y compris les instructions d'assemblage, guides d'utilisation), circulaires imprimées sur papier glacé, information promotionnelle, cartes de garantie, information sur la sécurité du produit et coupons, information annuelle sur les polices d'assurance (y compris les documents de police d'assurance et les états de compte), états de compte mensuels, trimestriels et annuels, rapports sur les investissements de fonds et les prospectus,</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

		<p>calendriers promotionnels gratuits, billets de loterie et de campagne de financement, reçus de caisse.</p> <p>Exclut : livres ou manuels scolaires à couverture souple ou rigide, cartes de souhaits achetées individuellement ou en vrac, enveloppes blanches achetées en vrac, agendas personnels, dossiers médicaux personnels, calendriers achetés, étiquettes volantes pour vêtements (lesquelles sont incluses dans la collecte sélective au même titre que les « autres emballages de papier »).</p>
--	--	---

Catégorie « Contenants et emballages »

Sous-catégories	Matières	Définition
Papier carton	Carton ondulé	<p>Comprend : tous les emballages de carton et de carton ondulé ainsi que les sacs de papier Kraft dont le poids des autres matières hautement contrecollées ne pouvant être facilement séparées, qu'elles soient imprégnées ou laminées, représente moins de 15%.</p> <p>Exemples : boîte pour téléviseur, boîte pour pizza, sac de papier pour aliments à emporter, sac de farine, de sucre, de pommes de terre et de gruau.</p>
	Contenants à pignon	<p>Comprend : les cartons multicouches.</p> <p>Exemples : cartons à lait, à jus ou à mélasse.</p>
	Contenants aseptiques	<p>Comprend : les boîtes multicouches et aluminées (Tetrapak).</p> <p>Exemples : Boîtes à jus, contenants à soupe.</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

	<p>Laminés de papier</p>	<p>Comprend : les emballages de papier laminé dont le papier est la principale composante mais le poids des matières autres que le papier représente plus de 15%. On compte parmi ces produits : les laminés métallisés aluminium/papier/plastiques stratifiés dont le contenu papier occupe le plus gros pourcentage en poids.</p> <p>Exemples : cannettes en fibres (dont le fond et le couvercle sont faits de métal ou de plastique), enveloppes pour barre céréalière, emballages-coques pour piles, carton d'emballage pour crème glacée, enveloppes avec bulles, sacs de biscuits.</p>
	<p>Carton plat et autres emballages de papier</p>	<p>Comprend : les contenants en carton pour boîtes ou en panneau de fibres, emballages en pâte de papier moulée ainsi que tout autre emballage de papier dont le poids des autres matières hautement contrecollées ne pouvant être facilement séparées, qu'elles soient imprégnées ou laminées, représente moins de 15%.</p> <p>Exemples : boîtes à céréales, cartons à œufs, plateaux moulés, boîtes pour papier-mouchoir, étiquettes volantes pour vêtements, papier journal utilisé comme matière d'emballage (ex. pour emballer les chaussures ou les cadeaux), tasses de papier pour breuvages chauds, sacs à pain en papier ou à maïs soufflé, papier de soie, rouleaux de papier hygiénique ou essuie-tout.</p>
<p>Plastique</p>	<p>Bouteilles PET</p>	<p><u>Ne comprend que les bouteilles et bocaux #1.</u> On classera toutes les autres formes de PET sous la rubrique « Autres produits de plastique rigide ».</p> <p>Exemples : bouteilles à eau ou à boisson énergétique, bouteilles à vinaigrette, bocaux pour beurre d'arachides, bouteilles d'huile comestible.</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

Bouteilles HDPE	<p>Ne comprend que les bouteilles, cruches et bords #2. On classera toutes les autres formes de contenants HDPE comme « Autres produits de plastique rigide ».</p> <p>Exemples : contenants pour savon à lessive, eau de Javel, vinaigre, lave vitre.</p>
Polystyrène expansé et non expansé	<p>Comprend : toutes les formes de mousse et de plastique rigide #6.</p> <p>Exemples : tasses pour breuvage chaud, emballages à double coque, plateaux pour viandes, contenants à oeufs, emballages en mousse (ex. pour appareils ménagers), billes de calage, petits contenants de lait et de crème à café.</p>
Autres plastiques rigides, polymères et polyuréthane	<p>Comprend : tous les contenants de plastique rigide exclus des catégories de PET, PEHD et polystyrène. On y retrouvera, entre autres, les cruches, pots, couvercles, fermoirs, plateaux, pompes à bouteille, tasses et tubes #1, #3, #4, #5 et #7 ainsi que les produits non codés. Comprend également les polymères de tout type donc le polyuréthane.</p> <p>Exemples : pots de margarine et de yogourt, bouteilles de ketchup, tubes à crème pour les mains, plateaux allant au four micro-ondes, coupes à pouding, emballages-coques de plastique, PLA.</p>
Pellicules HDPE et LDPE	<p>Ne comprend que les pellicules de polyéthylène. Elles sont normalement extensibles et plus poreuses que d'autres sortes de pellicule. Toute pellicule qui n'est pas faite de HDPE/LDPE est classée dans la catégorie des plastiques stratifiés.</p> <p>Exemples : sacs en plastique pour le magasinage et les légumes congelés, sacs et sachets à lait, sacs à pain, produits emballés sous film rétractable (ex. autour d'un plateau de 24 bouteilles d'eau).</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

	Plastiques stratifiés	<p>Comprend : les autres pellicules, sacs et emballages moulés en plastique flexible de PET, PVC ou PP, ainsi que les emballages multicouches laminés flexibles. On y retrouve également les laminés métallisés en aluminium/papier/laminés plastiques où les plastiques représentent le plus gros pourcentage du poids.</p> <p>Exemples : sachets pour pâtes fraîches, emballages pour pâtes sèches, emballages pour bonbons, sachets pour café, emballages pour fromage, sacs doublant les boîtes à céréales, sachets pour viande de charcuterie préemballée, yogourt en sachet tubulaire, produits emballés sous vide, emballages coques pour médicaments ou gommes.</p>
Acier	Bombes aérosol	<p>Comprend : toutes les bombes aérosol dont le poids de l'acier dépasse 50 %.</p> <p>Exemples : bombes aérosol pour assainisseur d'air, désodorisant ou fixatif.</p>
	Autres contenants en acier	<p>Comprend : tous les autres contenants dont le poids de l'acier représente plus de 50 %.</p> <p>Exemples : boîtes de métal pour nourriture (p.ex. soupe), grosses canettes pour jus, couvercles et bouchons.</p>
Aluminium	Contenants pour aliments et breuvages	<p>Comprend : tous les contenants scellés pour aliments et breuvages.</p> <p>Exemples : canettes pour jus non visé par la consigne, petites canettes pour de nourriture animale, boîtes à sardines.</p>
	Autres contenants et emballages en aluminium	<p>Comprend : les plateaux, couvercles, sceaux en papier aluminium semi-rigide, tubes, bouchons couronnes, couvercles vissés et bombes aérosol en aluminium.</p> <p>Exemples : papier aluminium d'emballage, assiettes à tarte, sceaux pour yogourt/crème sûre, plateaux à lasagne congelée, bombes à fixatif ou à mousse en aluminium.</p>



4. Compilation des données pour votre déclaration

Verre	Verre clair	<p>Comprend : tous les contenants de verre transparent à l'exception du Pyrex, de la céramique ou du cristal.</p> <p>Exemples : bocaux pour cornichons, salsa ou sauce pour pâtes.</p>
	Verre coloré	<p>Comprend : tout contenant de verre coloré (ex. vert, brun, bleu) à l'exception du Pyrex, de la céramique ou du cristal.</p> <p>Exemples : bouteilles de vin, d'huile d'olive importée, de vinaigre balsamique.</p>

4.2 Matières exclues de la contribution payable

Les entreprises ou organisations assujetties ne doivent pas déclarer les contenants, emballages ou imprimés dont le destinataire final est un établissement industriel, commercial ou industriel. Les cas d'exclusion sont traités ci-après. Les matières décrites ci-dessous peuvent être omises de la déclaration d'entreprise assujettie.

TABLEAU 5
Exclusion pour emballages et/ou imprimés

Type d'emballage	Attribut distinctif	Exemples
Emballage tertiaire ou de transport	<p>Les contenants et emballages conçus de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés, en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport.</p> <p><i>(Il faut noter que lorsque ces contenants et emballages sont réutilisés à des fins d'emballages au point de vente pour transporter des produits destinés aux consommateurs, ils devront être déclarés par le détaillant)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Palettes de bois • Conteneurs de transport • Pellicules plastiques pour palette • Boîtes de carton ondulé recyclées par les détaillants ou le magasin alimentaire
Contenants, emballages ou imprimés vendus en tant que produits	<p>Les contenants, emballages ou imprimés conçus pour être des supports à un produit mais qui sont vendus comme produits vides.</p> <p><i>(Sont toutefois visées les feuilles blanches, lignées ou quadrillées ainsi que les blocs-notes)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sacs de poubelles • Enveloppes • Boîtes vides pour CD



4. Compilation des données pour votre déclaration

<p>Contenants ou emballages de longue durée</p>	<p>Les contenants ou emballages conçus pour accompagner, protéger ou entreposer un produit tout au long de sa durée de vie, lorsque ce produit est conçu pour une durée de vie de cinq (5) ans et plus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coffrets durables pour rasoirs • Coffres de plastique pour perceuse sans fil • Étuis à caméra • Boîtes pour CD/DVD
<p>Contenants, emballages ou imprimés accompagnant un produit utilisé ou consommé sur les lieux de distribution</p>	<p>Les contenants ou emballages accompagnant un produit utilisé ou consommé par un consommateur sur les lieux de distribution ou de vente de ce produit lorsque ces contenants ou emballages sont pris en charge sur ces mêmes lieux.</p> <p><i>(Sont toutefois visés ceux accompagnant les commandes à l'auto ou destinées à être emportées)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages de nourriture dans un restaurant • Menus
<p>Autres articles</p>	<p>Sont non définis comme emballage les « accessoires » ne faisant pas fonction d'emballage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coutellerie de plastique • Pailles • Serviettes de papier
	<p>Livres et autres imprimés compris dans la catégorie « médias écrits ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Livres • Journaux et revues membres de RecycleMédias
	<p>Articles qui forment une partie intégrante du produit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartouches de poudre d'encre d'imprimante

4.3 Déductions admissibles

Toutes les déductions doivent être clairement et précisément décrites dans la section « déductions » de la déclaration d'entreprise assujettie et celle-ci doit être en mesure d'en fournir les justificatifs sur demande. Une déduction représente des matières qui n'ont pas été incluses dans la déclaration puisque récupérées ou non distribuées. Considérant qu'elles n'ont pas été incluses dans la déclaration, les déductions ne doivent donc pas être en plus soustraites des matières déclarées. Une liste des déductions permises apparaît ci-dessous.



4. Compilation des données pour votre déclaration

TABLEAU 6
Déductions permises

Matières déductibles	Raisonnement
Emballages ou imprimés qui sont récupérés soit par le manufacturier ou un distributeur	Certaines entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages et imprimés destinés aux consommateurs offrent aux consommateurs la possibilité de reprendre ces matières soit lors des livraisons à domicile, ou soit par des dispositifs de récupération dans les points de vente. À titre d'exemple, certains distributeurs reprennent les boîtes de carton recouvrant les appareils électroménagers. Le manufacturier devra faire la démonstration sur la proportion des matières ainsi récupérées par rapport à celles laissées sur place en plus des styromousses, plastiques ou autres. Également, d'autres entreprises offrent de reprendre les sacs de plastiques ou point de vente ou les pellicules plastiques qui recouvrent des produits.
Emballages ou imprimés qui n'ont pas été distribués et qui ont finalement été détruits	Il arrive que les surplus de matières doivent être détruits par désuétude ou autres. Ces matières, n'ayant pas été distribuées, ne doivent donc pas être considérées dans la déclaration.

4.4 Où trouver les données à inclure dans la déclaration?

Une fois que vous avez précisé les matières qui doivent être incluses dans votre déclaration d'entreprise assujettie, vous devez recueillir les renseignements sur les quantités générées pour chacune d'elle.

Il est à noter que les matières qui doivent être considérées pour le calcul de la contribution sont les suivantes :



4. Compilation des données pour votre déclaration

Année du Tarif	Année de référence pour les données
2005	1 janvier au 31 décembre 2004
2006	1 janvier au 31 décembre 2004 (ou 2005)
2007	1 janvier au 31 décembre 2007
2008	1 janvier au 31 décembre 2007

4.4.1 Petits générateurs

- Si vous choisissez de payer le tarif fixe défini en fonction de l'année visée, vous n'avez pas à saisir toutes les données sur vos matières.
- Si toutefois vous décidez de déclarer toutes vos matières et de payer le coût réel lié aux matières générées pour un montant maximal lié à votre catégorie de tarif fixe, vous devrez trouver les données à inclure dans la déclaration et devez donc poursuivre la lecture de ce document. **Prenez note que les calculateurs ne sont pas disponibles pour les petits générateurs puisqu'ils n'ont pas été conçus pour calculer de petites quantités.**

4.4.2 Manufacturiers

Si vous êtes un manufacturier, il est généralement assez simple de recueillir les informations sur le nombre d'unités vendues et les données sur les poids unitaires de chacun. Vous devez inclure le poids total de toutes les matières visées (telles qu'établies au Tableau 4 en page 8) liées à vos marques, noms ou signes distinctifs que votre entreprise ou organisation vend au cours de l'année visée. La contribution est établie d'après un taux de cents par kg (¢/kg) de matières visées.

Par exemple, pour l'année d'assujettissement 2008, si votre entreprise fabrique de la confiture vendue dans des pots de verre, vous pouvez établir le nombre de pots de confiture vendus au Québec en 2007. Si vous avez vendu différents formats de pots, vous devrez savoir le nombre de pots de chaque format qui ont été vendus et multiplier ce nombre par le poids de chaque pot vide. Les poids doivent être convertis en kilogrammes pour les inscrire dans votre déclaration d'entreprise assujettie dans la catégorie « Verre clair ». Vous devrez également inscrire les poids de l'étiquette, de la colle et du couvercle dans votre déclaration dans cette même catégorie.

Vous trouverez ci-dessous une liste de sources desquelles vous pourriez obtenir ces renseignements :

- Spécifications internes sur les emballages et les bases de données sur les ventes;
- Dossiers d'achats comportant la composition des emballages, les poids unitaires, etc.;
- Informations sur la composition des emballages, les poids unitaires et autres informations provenant des fournisseurs de matières d'emballage;
- Informations sur la composition des emballages, les poids unitaires et autres



4. Compilation des données pour votre déclaration

informations provenant des propriétaires de marque non résidents (fournisseurs de produits);

- Relevés de matières et autres documents sur les emballages;
- Bases de données de tierces parties comportant des renseignements sur les poids unitaires qu'une entreprise ayant des produits similaires pourrait appliquer;
- À défaut d'une documentation sur le poids de chaque matière, vous pourriez faire la pesée d'emballages vides.

Vous trouverez également en annexe B une fiche présentant une méthodologie type pour votre secteur d'activités.

S'il vous est impossible de fournir les chiffres exacts d'unités et de poids qui se rapportent spécifiquement au Québec, vous pourrez en faire une estimation d'après le pourcentage de vos ventes totales au Canada.

Si les données sur le nombre d'unités vendues et leur poids s'avèrent impossibles à recueillir, vous pouvez utiliser les calculateurs tels que décrits à la section 4.5.

4.4.3 Détaillants

Si vous êtes un détaillant et qu'il vous est impossible de recueillir les informations telles que décrites pour les manufacturiers, vous pouvez utiliser les calculateurs mis à votre disposition. Il est à noter qu'aucun calculateur n'est disponible pour les imprimés étant donné qu'il est assez simple de collecter les informations précises en communiquant avec votre fournisseur.

Vous trouverez également en annexe B une fiche présentant une méthodologie type pour votre secteur d'activités.

4.4.4 Entreprises de service

Si vous êtes une entreprise de service, vous générez fort probablement des imprimés. Nous vous invitons à communiquer avec vos imprimeurs afin de définir le type de papier utilisé de même que la quantité et le poids de vos imprimés.

Une méthodologie type se trouve également en annexe B pour votre secteur d'activités.

4.5 Les calculateurs

S'il vous est impossible d'obtenir des données sur le poids des matières, vous pourrez utiliser les calculateurs approuvés par ÉEQ. Vous pourrez également communiquer avec votre association industrielle pour demander s'ils ont développé un calculateur approuvé par ÉEQ. Hormis pour les Tarifs 2005 et 2006, un processus de demande d'autorisation de calculateurs a été mis en œuvre pour l'ensemble des calculateurs afin de nous assurer que les entreprises souhaitant s'en prévaloir rencontrent les critères d'utilisation. ÉEQ recommande fortement à l'entreprise souhaitant utiliser un calculateur de soumettre sa demande avant la fin du mois de mars d'une année visée. De cette manière, si l'entreprise n'obtient pas l'approbation de ÉEQ, elle disposera du temps nécessaire pour recueillir les données liées aux poids et soumettre sa déclaration à temps.



4. Compilation des données pour votre déclaration

L'annexe C présente le formulaire à remplir et à transmettre au service aux membres afin d'activer les calculateurs dans le système de déclaration ou de les recevoir s'ils sont en format Excel.

Veillez prendre note que les calculateurs n'incluent pas les papiers à usage général ni les emballages au point de vente. Aussi, il est important de recueillir ces données auprès de votre imprimeur ou de votre fournisseur afin de pouvoir les déclarer séparément.

Il existe plusieurs types de calculateurs disponibles dont :

4.5.1 Calculateur basé sur les unités de matières (CBU) (*Unit Based Calculator*)

Le CBU est un outil qui permet à l'entreprise assujettie offrant des produits alimentaires, de nettoyage ou de soins personnels et des breuvages d'entrer les ventes d'unités selon les types d'emballage et formats de produits. Les entreprises assujetties ont normalement déjà accès à ces données par le biais de systèmes de gestion de données internes. Le CBU a été élaboré par Corporations Supporting Recycling (CSR) et le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) et accepté par ÉEQ pour aider les membres à remplir leurs obligations liées aux produits sous marque de distributeur ou importés. Le CCDA partage cet outil avec les autres entreprises assujetties du secteur des produits alimentaires et de consommation.

4.5.2 Calculateur sur une base composite (CBC) (*Composite Based Calculator*)

Le Retail Council of Canada (RCC) a travaillé de concert avec ses membres et Stewardship Ontario pour développer un outil de calcul pour les aider à remplir leurs obligations liées aux produits sous marque de distributeur et aux autres produits pour lesquels ils sont les premiers fournisseurs. Le CBC est fondé sur le nombre d'unités de produits vendus appartenant à des catégories données.

Calculateurs sur une base composite (à partir des unités)

Secteurs	Sous-secteurs
Appareils pour la cuisine	Petits appareils ménagers
	Articles de cuisine
Équipement électronique	Affichage – Téléviseur à cristaux liquides (LCD)
	Affichage – Moniteur à tube cathodique (CRT)
	Affichage – Moniteur à cristaux liquides (LCD)
	Équipements et accessoires informatiques – gros
	Équipements et accessoires informatiques – petits
	Appareils audio et vidéo domestiques
	Appareils audio et vidéo portables
	Accessoires électroniques domestiques et portables



4. Compilation des données pour votre déclaration

Jeux et jouets	Activités et artisanat
	Jeux en boîte et livres
	Jouets de plein air
	Jouets électriques
	Jouets pour la piscine et produits d'entretien
	Poupées et accessoires
Meubles et literie	Meubles
	Literie et linge de maison
Nettoyage et entretien	Produits chimiques de nettoyage domestique
	Produits de lessive domestique
	Autres produits de nettoyage domestique
	Papier et produits de papier

4.5.3 Calculateurs sectoriels

Les calculateurs sectoriels utilisent, pour les manufacturiers, distributeurs et premiers fournisseurs, les revenus de ventes bruts au Québec d'une année visée précise pour calculer la contribution à payer. Les détaillants doivent pour leur part fournir les prix coûtants de leurs produits. Plusieurs de ces calculateurs fondés sur les revenus ou les coûtants ont été remplacés par les calculateurs sous format Excel plus précis et plus détaillés. Par conséquent, les calculateurs sectoriels sont appelés à diminuer ou disparaître.

Nous rappelons que les calculateurs sectoriels sont offerts à titre d'outils pour les entreprises étant dans l'impossibilité de recueillir leurs données. Nous informons aussi les utilisateurs de ces calculateurs que les données sont estimées à partir de moyenne et que le total peut ne pas refléter la réalité de votre entreprise ou organisme.

Calculateurs sectoriels (à partir des dollars)

Secteurs	Sous-secteurs
Aliments, produits et accessoires pour animaux	Aliments, produits et accessoires pour animaux
Appareils pour le jardin et le plein air	Appareils pour le jardin et le plein air
Bijoux et horlogerie	Bijoux et horlogerie
Chaussures	Chaussures
Équipements sportifs	Équipements sportifs et accessoires pour randonnée et camping



4. Compilation des données pour votre déclaration

Nourriture	Aliments congelés ou boîtes, sauces, vinaigrettes
	Aliments emballés/fruits et légumes frais
	Confiserie/sucre
	Crème glacée et desserts congelés
	Grignotines salées
	Huiles comestibles, gras, margarine
	Poisson, viande rouge, volaille/œufs
	Produits de boulangerie/biscuits/pâtes
	Produits laitiers (lait, beurre, yogourt, fromage)
Pièces et accessoires automobiles	Pièces et accessoires automobiles
Produits de la santé et médicaments sur et sans ordonnance	Produits de la santé et médicaments sur et sans ordonnance
Produits de cuir et pour le voyage	Produits de cuir et pour le voyage
Produits de papier et papeterie	Produits de papier et papeterie
Produits de soins personnels, cosmétiques et fragrances	Produits de soins personnels, cosmétiques et fragrances
Quincaillerie, réparation du domicile	Quincaillerie/réparation du domicile
Vêtements, tissus et couture	Vêtements, tissus et couture

4.5.4 Calculateurs unitaires sous fichier Excel

La majorité des calculateurs sectoriels ont été remplacés par des compléments de calculateurs unitaires sous fichier Excel. Plus précis, ils permettent un calcul de votre contribution plus près de la réalité. Les nouveautés et leur équivalent en dollars (\$) sont :



4. Compilation des données pour votre déclaration

Calculateurs sectoriels et compléments de calculateurs

Compléments de calculateurs (à partir de 2007) (format Excel)	Calculateurs sectoriels (\$) (en ligne)
Aliments, fournitures et accessoires pour animaux	Aliments, fournitures et accessoires pour animaux
Vêtements, chaussures, bijoux et accessoires de cuir et de voyage	Bijouterie et fabrication de montres
	Chaussures
	Cuirs et accessoires de voyage
	Vêtements, tissus et couture
Équipements de sports et de jardin (extérieurs et saisonniers)	Équipements sportifs, accessoires pour camping, randonnées pédestres et à bicyclette
	Produits pour le jardin et le plein air
Produits de papeterie et de bureau	Papier et papeterie
Contenants de pièces automobiles et de quincaillerie	Pièces et accessoires automobiles
Soins personnels et de santé	Produits de la santé et médicaments sur et sans ordonnance
	Produits de soins personnels, cosmétiques, fragrances

Pour en savoir plus sur les calculateurs, nous vous invitons à consulter le guide de l'utilisateur sur les calculateurs en ligne sur le site Internet de ÉEQ à l'adresse suivante : www.ecoentreprises.qc.ca.

4.6 Renseignements à inclure dans votre déclaration

L'entreprise ou organisation assujettie doit inscrire le nombre total de kilogrammes de matières de chaque sous-catégorie de matières visées. ÉEQ exige que vous fournissiez une explication détaillée de la méthode de calcul du poids total inscrit au système. Tous les calculs, les exemptions et les déductions doivent être clairement expliqués. Les justificatifs (chiffriers, tableaux, résultats d'études, etc.) doivent être conservés et fournis sur demande.

À mesure que vous complétez votre déclaration d'entreprise assujettie, assurez-vous de noter et de déclarer chaque marque, nom ou signe distinctif pour lesquels votre entreprise ou organisation est soit le propriétaire de la marque ou le premier fournisseur. En ce qui a trait aux produits sous marque de distributeur, c'est bien le propriétaire de la marque



5. Tarif et échéancier

du distributeur qui doit faire la déclaration d'entreprise assujettie et qui doit verser la contribution pour ses emballages sous marque de distributeur, et non le fabricant ou celui qui a assemblé le produit.

5. Tarif et échéancier

Les contributions versées par les entreprises ou organisations assujetties financent 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective résidentielle au Québec. Elles sont fondées sur les coûts de la gestion de chaque type de matière par ces programmes. Les tarifs applicables pour les quatre premières années d'assujettissement sont indiqués ci-dessous.

TABLEAU 7
Taux de contribution

CATÉGORIES DE MATIÈRES Sous-catégories de matières	Tarif 2008 (\$/tonne)	Tarif 2007 (\$/tonne)	Tarif 2006 (\$/tonne)	Tarif 2005 (\$/tonne)
IMPRIMÉS				
Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal	55,22	57,76	28,91	28,44
Catalogues et publications	134,83	145,84	79,25	77,96
Annuaire téléphoniques	134,83	145,84	79,25	77,96
Papier à usage général			79,25	77,96
Autres imprimés	134,83	145,84	79,25	77,96
Total Imprimés	89,40	92,42	52,86	52,00

CONTENANTS ET EMBALLAGES				
Papier carton				
Carton ondulé	74,73	66,71	56,54	55,62
Contenants à pignon	107,11	89,64	71,41	70,24
Contenants aseptiques	107,11	89,64	71,41	70,24
Laminés de papier	107,11	89,64	71,41	70,24
Carton plat et autres emballages de papier	74,73	66,71	56,54	55,62
Total Papiers et cartons	79,81	70,50	58,97	58,01

Verre				
Verre clair	36,80	37,32	26,00	25,57
Verre coloré	36,88	37,17	27,27	26,82
Total Verre	36,84	37,23	26,45	26,02



5. Tarif et échéancier

CATÉGORIES DE MATIÈRES Sous-catégories de matières	Tarif 2008 (\$/tonne)	Tarif 2007 (\$/tonne)	Tarif 2006 (\$/tonne)	Tarif 2005 (\$/tonne)
Acier				
Bombes aérosol	56,48	81,58	35,90	35,31
Autres contenants en acier	56,48	81,58		
Total Acier (Métal)	56,48	81,58	35,90	35,31

Aluminium				
Contenants pour aliments et breuvages	44,85	62,03	11,45	11,21
Autres contenants et emballages en aluminium	44,85	62,03		
Total Aluminium	44,85	62,03	11,45	11,21

Plastique				
Bouteilles PET	102,73	109,22	87,48	86,04
Bouteilles HDPE	105,56	83,10	70,37	69,22
Polystyrène expansé et non expansé	270,98	172,93	121,10	119,12
Autres plastiques rigides, polymères et polyuréthane	151,99	128,78	121,10	119,12
Pellicules HDPE et LDPE	191,51	158,08	121,10	119,12
Plastiques stratifiés	191,51	158,08	121,10	119,12
Total Plastique	163,94	135,50	109,05	107,27

TOTAL CONTENANTS ET EMBALLAGES	86,56	78,81	58,31	57,36
TOTAL IMPRIMÉS	89,40	92,42	52,86	52,00
TOTAL	87,25	82,22	56,89	55,96

5.1 Échéancier de dépôt de la déclaration et de paiement des contributions

Votre déclaration doit être soumise et la contribution versée pour les années d'assujettissement dans un délai de 90 jours de la date d'entrée en vigueur du tarif soit, 15 jours après la date de publication dans la *Gazette officielle du Québec* pour les Tarifs 2005, 2006 et 2007, et dès sa publication pour le Tarif 2008. 100 % de la contribution est exigible à cette date d'échéance.

L'échéancier pour soumettre la déclaration et payer la contribution relativement aux années d'assujettissement est le suivant :



6. Recueillir vos données et remplir la déclaration

TABLEAU 8
Échéanciers

	Tarifs 2005 et 2006	Tarif 2007	Tarif 2008
Publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>	28 février 2007	25 mars 2009	Non publié
Entrée en vigueur du Tarif	15 mars 2007	8 avril 2009	n/d
Enregistrement et déclaration	Jusqu'au 13 juillet 2007	7 août 2009* Révisé	n/d
Paiement	Avant le 13 juillet 2007	4 septembre 2009* Révisé	n/d
Application de frais d'intérêts	Depuis le 14 juillet 2007*	4 septembre 2009	n/d
Application de frais de recouvrement	Depuis le 1 ^{er} janvier 2008	4 novembre 2009	n/d

5.2 Intérêts et pénalités pour non-conformité.

Si une entreprise ou organisation néglige de payer les contributions requises dans les 120 jours d'entrée en vigueur du tarif, elle devient une « entreprise assujettie contrevenante ».

Toute contribution due et impayée à échéance à ÉEQ par une personne assujettie porte intérêt selon les modalités prévues à l'article 53.31.16 de la loi, soit au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. M-31. Ces intérêts seront calculés quotidiennement sur le montant impayé de la contribution, à compter de la date où la contribution devient exigible jusqu'à la date du paiement, au taux mentionné ci-dessus. Tout changement à ce taux amènera immédiatement un changement au taux d'intérêt payable en vertu du présent article.

En sus de ces intérêts exigibles, toute personne assujettie n'ayant pas acquitté la contribution payable dans un délai de 210 jours suivant l'entrée en vigueur du tarif sera sujette à une pénalité égale à 10 % des contributions exigibles. Cette pénalité est égale à 20 % lorsque ÉEQ exerce un recours pour réclamer une somme qui lui est due.

6. La prochaine étape : recueillir vos données et remplir la déclaration

Vous êtes maintenant prêt à recueillir les données nécessaires à votre déclaration d'entreprise assujettie. Ouvrez une session sur le système interactif de déclaration des données sur Internet, à l'aide du numéro d'entreprise, nom d'utilisateur et mot de passe reçu suivant votre enregistrement, et bâtissez votre déclaration d'entreprise assujettie. Consultez le Guide de l'utilisateur 2 si vous avez besoin d'assistance sur la saisie de votre déclaration.



Annexe A

Devenir un contributeur volontaire



Procédures pour devenir « contributeur volontaire »

JUIN 2010

eeq
Éco Entreprises Québec

PROCÉDURES APPLICABLES AU CONTRIBUTEUR VOLONTAIRE

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., c. Q2 (la « **Loi** ») et du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* c. Q-2, r.2.3 (le « **Règlement** »), les entreprises assujetties au versement d'une contribution pour la catégorie des contenants et emballages ainsi que pour la catégorie des imprimés sont définies comme étant :

- Les entreprises propriétaires d'une marque, d'un nom, d'un signe distinctif, pour les contenants, emballages servant à la commercialisation ou à la mise en marché au Québec d'un produit ou d'un service sous cette marque, ce nom ou ce signe distinctif, ainsi que pour les contenants et emballages identifiés par cette marque, ce nom ou ce signe distinctif.
- Les entreprises propriétaires de la marque, du nom ou du signe distinctif qui identifie une matière comprise dans la catégorie des imprimés.

Le Règlement permet aux entreprises n'ayant ni domicile ni établissement au Québec, mais qui sont propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif, de remplir les obligations qui incomberaient, à l'égard de ses produits, contenants et emballages ou imprimés, aussi appelés matières visées, au premier fournisseur au Québec. L'objectif de cette procédure est de permettre à de telles entreprises de faire les déclarations et les versements au nom d'une autre qui serait autrement désignée entreprise assujettie, et ce, afin de réduire le fardeau administratif de cette dernière.

Ces entreprises sont désignées comme étant des « contributeurs volontaires » auxquels le Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée s'appliquent, en sus des autres obligations pouvant leur incomber.

Modalités et conditions

Pour devenir un contributeur volontaire, l'entreprise doit conclure une Entente de contributeur volontaire avec Éco Entreprises Québec (« **ÉEQ** ») qui prévoit, entre autres, les conditions suivantes :

- Qu'elle s'engage à payer la contribution payable en vertu des Tarifs pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée;
- Que cet engagement est pris librement;
- Qu'elle s'engage à produire la déclaration requise en vertu du Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, selon les modalités prévues à cet effet;
- Qu'elle s'engage à ce qui précède à l'égard de l'ensemble de ses premiers fournisseurs au Québec;
- Qu'elle s'engage à respecter les lois du Québec et qu'elle accepte que les poursuites prises le soient au Québec, en vertu des lois du Québec.

Conformément aux dispositions du Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, le premier fournisseur et le contributeur volontaire sont solidairement responsables des obligations qui leur incombent en vertu du Tarif.



Étapes de la demande de statut de contributeur volontaire

Pour devenir contributeur volontaire, une entreprise doit suivre les étapes suivantes :

1. S'enregistrer auprès de ÉEQ (www.ecoentreprises.qc.ca).
2. Prendre connaissance et remplir toutes les sections et les annexes de l'*Entente de contributeur volontaire*. Si vous avez des questions, communiquez avec notre service à la clientèle par téléphone au (514) 987-1700 ou sans frais au 1-877-987-1491, ou par courriel à l'adresse suivante : service@ecoentreprises.qc.ca.
3. Signer et faire parvenir une copie de la demande et de ses annexes à ÉEQ, dans les 14 jours suivant votre enregistrement, par télécopie au (514) 987-1598 ou par la poste. ÉEQ recommande aux entreprises de soumettre leur *Entente de contributeur volontaire* le plus tôt possible afin d'éviter le dédoublement des données déclarées et de permettre aux autres entreprises assujetties de faire la déclaration des autres matières visées dont elles sont responsables et qui ne sont pas couvertes par l'Entente. Conservez une copie de cette correspondance dans votre dossier comme preuve de votre déclaration.
4. Si votre demande de statut de contributeur volontaire est acceptée par ÉEQ, vous recevrez une copie signée de l'entente dans les 30 jours de sa réception. Selon l'entente, vous serez alors tenu d'aviser toutes les entreprises inscrites sur la liste de l'Annexe B de l'entente que vous entendez endosser les responsabilités liées aux matières visées qui sont vendues et distribuées au Québec.
5. Si votre demande de statut de contributeur volontaire n'est pas complète ou si elle n'est pas approuvée, ÉEQ vous fera parvenir les raisons de sa décision par courriel.
6. Le contributeur volontaire approuvé devra préparer et soumettre une déclaration d'entreprise assujettie dans laquelle il indiquera la quantité, en kilogrammes, de matières visées et fera les versements qui découlent du choix de s'être porté contributeur volontaire.

Questions

N'hésitez pas à communiquer avec ÉEQ par téléphone au (514) 987-1700 ou sans frais au 1-877-987-1491 ou par courriel à l'adresse suivante : service@ecoentreprises.qc.ca si vous avez des questions.



ENTENTE DE CONTRIBUTEUR VOLONTAIRE

Entreprise propriétaire d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif, mais n'ayant pas de place d'affaires au Québec

Veillez indiquer la classification de contributeur volontaire

Veillez cocher le Tarif à partir duquel vous désirez vous prévaloir du statut de contributeur volontaire :

Tarif 2007

Tarif 2008

Tarif 2009

Tarif 2010

ATTENDU QUE la procédure de ÉEQ permet à certaines personnes de se porter volontaire

ATTENDU QUE ÉEQ accepte cette personne comme contributeur volontaire

1. Le soussigné (le « **contributeur volontaire** ») choisit par les présentes de devenir personne assujettie selon la Procédure pour devenir contributeur volontaire de ÉEQ, et selon le Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée.

Nom de l'entreprise se portant volontaire :	
Adresse :	
Ville :	Province/État :
Pays :	Code postal :
Nom du répondant :	
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	

2. Le contributeur volontaire et ÉEQ conviennent que le contributeur volontaire endosse les obligations relatives à **toutes** les matières visées dont il est ou a été le propriétaire du nom, de la marque ou du signe distinctif tel que défini dans le Règlement et dans les Tarifs pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, et pour lesquelles le contributeur volontaire accepte les responsabilités incombant normalement à d'autres personnes assujetties.



3. Le contributeur volontaire accepte de fournir les détails sur le poids selon les catégories de matières décrites au Tarif et son Annexe A pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, pour **toutes** les matières visées liées aux marques énumérées en **Annexes A** qui ont été vendues ou distribuées au Québec au cours de l'année visée.
4. Le contributeur volontaire accepte de respecter et de se conformer à cette procédure et de soumettre une déclaration de personne assujettie aussitôt que ÉEQ aura signifié son approbation de la demande de statut de contributeur volontaire.
5. Le contributeur volontaire confirme que **toutes** les matières sous marque pour lesquelles il se porte volontaire sont énumérées à l'**Annexe A**.
6. Le contributeur volontaire confirme que **tous** les noms des clients québécois pour lesquels il se porte volontaire sont énumérés à l'**Annexe B**. Le contributeur volontaire accepte d'aviser promptement les entreprises nommées en **Annexe B**, lesquelles seraient autrement reconnues comme personnes assujetties eu égard aux matières, au sujet du contenu de cette entente.
7. Le contributeur volontaire accepte qu'un avis soit affiché sur le site Web de ÉEQ annonçant son statut et que, dès lors, toute entreprise ayant un lien d'affaires aux marques ou aux produits offerts aux clients énumérés en **Annexe B** soit dispensée de ses obligations comme personne assujettie en ce qui a trait aux matières visées par le Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée pendant la durée de cette entente.
8. En fonction de l'année du Tarif coché à la page précédente, la désignation de contributeur volontaire prend effet le 1^{er} janvier de l'année visée et se poursuit pour les années suivantes.
9. Lorsqu'il s'avère nécessaire de modifier les listes contenues dans les **Annexes A et/ou B** pour la période d'assujettissement, le contributeur volontaire s'engage et accepte de soumettre à ÉEQ une mise à jour de l'annexe concernée.
10. Les parties conviennent que la désignation de contributeur volontaire sera valable pour une période indéterminée et jusqu'à ce qu'elle fasse l'objet d'annulation suivant un avis écrit transmis de la part du contributeur volontaire à ÉEQ 30 jours avant le début d'une nouvelle année d'assujettissement.
11. Dans le cas du non-respect des obligations du contributeur volontaire en tant que personne assujettie, ÉEQ lui fera parvenir un avis de défaut détaillé avec copie aux entreprises assujetties nommées à l'**Annexe B**. Si ce défaut n'est pas corrigé dans les 30 jours de la réception de l'avis, ÉEQ sera en droit d'annuler la présente entente.
12. À l'annulation de la présente entente, ÉEQ en informera les entreprises nommées à l'**Annexe B** et affichera l'avis d'annulation sur son site Internet. Dès lors, les obligations incombant aux personnes assujetties d'origine devront alors être assumées par ces dernières à compter du moment de l'affichage de l'avis d'annulation d'entente de contributeur volontaire sur le site Internet de ÉEQ.
13. Tout avis lié au statut de contributeur volontaire peut être transmis par courrier de première classe, par télécopie ou par courriel à l'adresse du contributeur volontaire mentionné ci-dessus ou à ÉEQ à l'adresse suivante :

Éco Entreprises Québec

1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600

Montréal (Québec) H3H 1P9

Télécopie : (514) 987-1598 | Courriel : service@ecoentreprises.qc.ca



EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente de contributeur volontaire ce _____ jour du mois de _____, 20__.

Déclaration du contributeur volontaire

J'atteste que _____ est une entreprise qui satisfait les conditions pour devenir une personne assujettie telle que définie par le Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, et reconnaît son obligation de soumettre une déclaration et de verser des contributions à Éco Entreprises Québec selon les modalités et les conditions de la présente entente et conformément au Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée. J'atteste par ailleurs que les informations figurant à toutes les annexes sont exactes. J'atteste finalement que je suis dûment autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de l'entreprise.

Entreprise

Nom de la personne autorisée

Titre

Signature de la personne autorisée

Éco Entreprises Québec

Signature de la personne autorisée :



ANNEXE A

Liste des marques, noms ou signes distinctifs pour lesquels le contributeur volontaire n'ayant ni domicile ni établissement au Québec assume la responsabilité en vertu de la Loi, du Règlement et du Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée.



ANNEXE B

Liste de tous les clients au Québec pour lesquels le contributeur volontaire n'ayant ni domicile ni établissement au Québec accepte d'endosser les responsabilités relativement aux matières visées par le Règlement et par le Tarif pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés » pour une année visée, et étant liés commercialement au contributeur volontaire pendant la période d'assujettissement, et qui incomberaient autrement au premier fournisseur au Québec.





ANNEXE B

FICHES DE METHODOLOGIE TYPE





Méthodologie Type : Détaillants, distributeurs et fournisseurs

La méthodologie sert à :

1. Donner des informations pertinentes sur l'entreprise.
2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des contenants, emballages et imprimés générés par vos produits et vos services.
3. Donner des détails et précisions afin que votre déclaration soit claire lors de l'évaluation.

1. Informations pertinentes sur l'entreprise

Commencer votre méthodologie en donnant une brève description de votre entreprise et quelques informations permettant de connaître votre commerce et de bien comprendre vos activités.

- Décrire ses activités, ses produits, le nombre de points de vente ou d'établissements au Québec.
- Mentionner les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- Préciser si vous êtes premier fournisseur pour certains produits.
- Mentionner si vous offrez de nouveaux services tels que le service de commande en ligne.
- Expliquer les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles du dernier rapport.
 - \uparrow ou \downarrow du chiffre de vente (%);
 - ouverture ou fermeture de magasins;
 - réduction des matières d'emballage;
 - lancement de nouveaux produits;
 - acquisition ou vente de marques;
 - mise en place de nouvelles mesures.

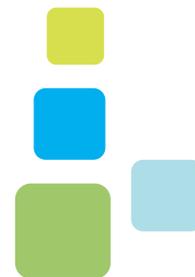
Exemple : Notre entreprise « XXX » est spécialisée dans la vente au détail de vêtements tout-aller pour jeune femme de 25 à 35 ans. Nous exploitons notre commerce sous cette bannière depuis mars XXXX. Nous avons XX magasins au Québec. Deux nouveaux magasins ont été ouverts en XXXX. Nous n'importons pas de produits.

2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des emballages générés par vos produits.

- Dresser la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- Déterminer à qui incombe la responsabilité de chaque produit (adresse au Québec).
- Inclure les matières ajoutées au point de service pour tous les détaillants ayant plus d'un établissement.
- Répertorier les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels
- Lister tous les contenants et emballages utilisés lors des commandes en ligne.
- Indiquer les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations, telles que :
 - Les poids fournis par le fabricant, un fournisseur ou un imprimeur;

Exemple : Nous avons déterminé les secteurs susceptibles de générer des matières visées par le régime de compensation : marketing, finances, emballage au point de vente et produits/services. Nous avons ensuite répertorié l'ensemble des produits touchés, déterminé les quantités vendues ou distribuées durant l'année de référence et en collaboration avec nos fournisseurs, établi les poids respectifs de chacune des composantes.

- Les poids ont été déterminés en pesant chaque composante du produit;
- Un échantillonnage des articles les plus populaires de chaque catégorie de produits afin de déterminer un poids moyen de chacune des matières visées et de l'appliquer à l'ensemble des produits vendus de cette catégorie;
- Une estimation du tonnage des matières d'après le pourcentage des ventes au Québec sur les ventes totales au Canada;
- Un ou des calculateurs approuvés.





Méthodologie Type : Détailants, distributeurs et fournisseurs

3. Détails et précisions :

Il est important de fournir des détails et des précisions sur vos produits afin de permettre une analyse juste des informations fournies et de nous assurer de la couverture complète de vos contenants, emballages et imprimés.

Détails :

- Énumérer ce que vous avez inclus pour chaque type de matières.
- Lister sur un fichier Excel le « SKU », la description, le format, la marque et le fournisseur si vous avez une large gamme de produits. (un modèle est disponible sur notre site).
- Identifier les composantes de chaque produit, par exemple : bouteille, étiquette, couvercle.

Précisions (la quantité vendue ou distribuée de chacun des produits)

Donner des chiffres (quantités, \$, g ou kg, etc.) sur :

- Le poids unitaire de toutes les matières composant un produit;
- Le poids total en kg pour chacune des matières visées et pour chaque produit;
- Le coût de chaque produit revendu si vous utilisez des calculateurs sectoriels.

Exemple :

Marketing :

Nous avons distribué 2 circulaires et 4 catalogues saisonniers durant l'année de référence.

Circulaires : 100 000 copies X 2 X 25 g = 5 000 kg autres imprimés

Catalogues : 25 000 copies X 4 X 100 g = 10 000 kg catalogues

Emballage au point de vente :

Les sacs de magasinage, les boîtes, sacs et cartes-cadeaux, le papier de soie et les rubans ont été inclus de même que les reçus de caisse.

230 000 sacs X 15 g = 3 450 kg pellicules HDPE

5 000 boîtes + papier de soie + rubans X 20 g = 100 kg carton plat

2 750 rouleaux de caisse X 200 g = 550 kg autres imprimés

Finances :

Nous avons une carte de crédit identifiée à notre bannière. Nous avons déterminé le nombre d'états de compte envoyés aux consommateurs et multiplié par le poids moyen d'un envoi.

12 000 états de compte + enveloppe X 12 g = 144 kg autres imprimés

Produits/Services :

Nous vendons des vêtements, sacs à main et accessoires féminins : bas, gants, foulards, ceintures et bijoux. Chaque article vendu comprend une étiquette de prix et une tige de plastique. Les sacs à main, fourre-tout et sacs à dos sont vendus bourrés de papier. Tous les accessoires comportent un support plastique.

350 000 items vendus X 0,5 g/étiquette = 175 kg autres emballages de papier

350 000 items vendus X 0,05 g/tige = 17,5 kg autres plastiques

50 000 accessoires vendus X 2 g/support = 100 kg autres plastiques

2 500 sacs à main X 25 g de bourrage = 62,5 kg de autres emballages de papier

Conservez vos données, elles pourraient vous être demandées, conformément à l'article 5.3.4 du Tarif 2007, d'ici les prochaines années.



Méthodologie Type : Manufacturiers, produits de consommation

La méthodologie sert à :

1. Donner des informations pertinentes sur l'entreprise.
2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des emballages et imprimés générés par vos produits.
3. Donner des détails et précisions afin que votre déclaration soit claire lors de l'évaluation.

1. Informations pertinentes sur l'entreprise

Commencer votre méthodologie en donnant une brève description de votre entreprise et quelques informations permettant de cerner votre commerce.

- Décrire ses activités, ses produits, le nombre de points de vente ou d'établissements au Québec.
- Mentionner les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- Préciser si vous êtes premier fournisseur pour certains produits.
- Mentionner si vous offrez de nouveaux services tels que le service de commande en ligne.
- Expliquer les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles du dernier rapport.
 - ↑ ou ↓ du chiffre de vente (%);
 - ouverture ou fermeture de magasins;
 - réduction des matières d'emballage;
 - lancement de nouveaux produits;
 - acquisition ou vente de marques;
 - mise en place de nouvelles mesures.

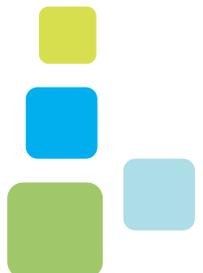
Exemple : Notre entreprise « XXX » manufacture des produits cosmétiques et de soins personnels. Nous sommes en exploitation depuis novembre XXXX. Nos produits sont vendus dans les principales chaînes de pharmacies et les grandes surfaces. Depuis six mois, il est maintenant possible aux consommateurs québécois de commander directement nos produits via notre site internet. Nous importons quelques produits des États-Unis.

2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des emballages et des imprimés générés par vos produits.

- Dresser la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence de même que ceux distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels.
- Déterminer à qui incombe la responsabilité de chaque produit (adresse au Québec).
- Lister tous les contenants et emballages utilisés lors des commandes en ligne.
- Indiquer les sources de données utilisées pour élaborer votre déclaration, telles que :

Exemple : Nous avons déterminé les secteurs susceptibles de générer des matières visées par le régime de compensation : marketing, produits/services. Nous avons ensuite répertorié l'ensemble des produits vendus au Québec, identifié si les fournisseurs ont une adresse au Québec, déterminé les quantités vendues ou distribuées durant l'année de référence et établi les poids respectifs de chacune de leurs composantes. Nous avons aussi comptabilisé le nombre de commandes en ligne et estimé un poids moyen de matières générées par envoi.

- Les poids fournis par le fabricant, un fournisseur ou un imprimeur;
- Les poids ont été déterminés en pesant chaque composante du produit;
- Un échantillonnage des articles les plus populaires de chaque catégorie de produits afin de déterminer un poids moyen de chacune des matières visées et de l'appliquer à l'ensemble des produits vendus de cette catégorie;
- Une estimation du tonnage des matières d'après le pourcentage des ventes du Québec sur les ventes totales au Canada.
- Un ou des calculateurs approuvés.





Méthodologie Type : Manufacturiers, produits de consommation

3. Détails et précisions :

Il est important de fournir des détails et des précisions sur vos produits afin de permettre une analyse juste des informations fournies et de nous assurer de la couverture complète de vos contenants, emballages et imprimés.

Détails :

- Énumérer ce que vous avez inclus dans votre déclaration.
- Lister sur fichier Excel le SKU, la description, le format, la marque et le fournisseur de tous les produits pour lesquels vous avez contribué.
- Identifier les composantes de chaque produit, par exemple : bouteille, étiquette, couvercle, etc.

Précisions:

Donner des chiffres (quantités, \$, g ou kg, etc.);

- La quantité utilisée, distribuée, achetée ou vendue de chacun des produits;
- Le poids unitaire de toutes les matières visées qui les compose;
- Le poids total en kg pour chacune des matières visées;
- Le coût de chaque produit revendu si vous utilisez de calculateurs sectoriels.

Exemple

Marketing :

Nous avons distribué plusieurs feuillets promotionnels et deux invitations à nos ventes d'entrepôt durant l'année de référence.

Feuillets : 200 000 copies X 5 g = 1 000 kg autres imprimés

Invitations : 250 000 copies X 2 X 3 g = 1 500 kg autres imprimés

Produits/Services :

Nous avons listé les 500 produits que nous fabriquons et spécifié la description et le format. Pour chaque produit, nous avons ensuite répertorié chacune des ses composantes en fonction de son poids et du type de matériau répartis entre soins personnels et cosmétiques.

350 000 items vendus X 0,5 g/étiquette = 175 kg autres emballages de papier

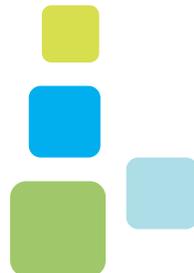
350 000 items vendus X 0,05 g/tige = 17,5 kg autres plastiques

50 000 accessoires vendus X 2 g/support = 100 kg autres plastiques

2 500 sacs à main X 25 g de bourrage = 62,5 kg de autres emballages de papier

Plusieurs manufacturiers ont également des points de vente au détail. Consultez la méthodologie spécifique à ce secteur pour les exemples des matières à considérer.

Conservez vos données, elles pourraient vous être demandées, conformément à l'article 5.3.4 du Tarif 2007, d'ici les prochaines années.





Méthodologie Type : Manufacturiers de biens durables

La méthodologie sert à :

1. Donner des informations pertinentes sur l'entreprise.
2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des contenants, emballages et imprimés générés par vos produits et vos services.
3. Donner des détails et précisions afin que votre déclaration soit claire lors de l'évaluation.

1. Informations pertinentes sur l'entreprise

Commencer votre méthodologie en donnant une brève description de votre entreprise et quelques informations permettant de connaître votre commerce et de bien comprendre vos activités.

- Décrire ses activités, ses produits, le nombre de points de vente ou d'établissements au Québec.
- Mentionner les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- Préciser si vous êtes premier fournisseur pour certains produits.
- Mentionner si vous offrez de nouveaux services tels que le service de commande en ligne.
- Expliquer les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles du dernier rapport.
 - \uparrow ou \downarrow du chiffre de vente (%);
 - ouverture ou fermeture de magasins;
 - réduction des matières d'emballage;
 - lancement de nouveaux produits;
 - acquisition ou vente de marques;
 - mise en place de nouvelles mesures.

Exemple : Notre entreprise « XXX » manufacture exclusivement du matériel électrique d'éclairage résidentiel haut de gamme tel que lampes de table, luminaires et encastrés. Durant l'année de référence XXXX nous avons ajouté à notre gamme de produits plusieurs modèles de lampadaires. Nos produits sont offerts dans une trentaine de détaillants au Québec.

2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des emballages et des imprimés générés par vos produits.

- Dresser la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- Déterminer à qui incombe la responsabilité de chaque produit (adresse au Québec).
- Répertorier les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels.
- Lister tous les contenants, emballages et imprimés utilisés lors des commandes en ligne.
- Indiquer les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations, telles que :
 - Les poids fournis par le fabricant, un fournisseur ou un imprimeur;
 - Les poids déterminés en pesant chaque composante du produit;
 - Un échantillonnage des articles les plus populaires de chaque catégorie de produits afin de déterminer un poids moyen de chacune des matières visées et de l'appliquer à l'ensemble des produits vendus de cette catégorie;
 - Une estimation du tonnage des matières d'après le pourcentage des ventes au Québec sur les ventes totales au Canada;
 - Un ou des calculateurs approuvés.

Exemple : Nous avons listé tous les produits vendus au Québec durant l'année de référence. Pour chacun de ces produits nous avons ensuite déterminé les quantités vendues ainsi que le poids de chacune de leurs composantes. Nous avons ainsi pu comptabiliser le tonnage total pour chaque type de matières visées par le régime de compensation.

La majeure partie de nos produits sont emballés dans une boîte de carton avec des séparateurs en styromousse ou de carton plat, des sachets de plastiques sont utilisés pour certains éléments, un livret d'entretien et un manuel d'utilisateur sont aussi inclus.

- Détailler toutes les déductions que vous avez effectuées.





Méthodologie Type : Manufacturiers de biens durables

3. Détails et précisions :

Il est important de fournir des détails et des précisions sur vos produits afin de permettre une analyse juste des informations fournies et de nous assurer de la couverture complète de vos contenants, emballages et imprimés.

Détails :

- Énumérer ce que vous avez inclus pour chaque type de matières.
- Lister sur un fichier Excel le SKU, la description, le format, la marque et le fournisseur si vous avez une large gamme de produits (un modèle est disponible sur notre site).
- Identifier les composantes de chaque produit, par exemple : boîte, polystyrène, imprimés, etc.

Précisions :

Donner des chiffres (quantités, \$, g ou kg, etc.) sur :

- La quantité vendue ou distribuée de chacun des produits;
- Le poids unitaire de toutes les matières composant un produit;
- Le poids total en kg pour chacune des matières visées et pour chaque produit;
- La liste des calculateurs utilisés;
- Le coût de chaque produit revendu si vous utilisez des calculateurs sectoriels.

Veuillez prendre note qu'un fichier Excel est disponible sur demande.

Autres imprimés : Inclut tous les livrets et manuels insérés dans nos produits emballés.
150 000 produits emballés X 50 g/livret = 7 500 kg

Boîtes de carton ondulé : 150 000 produits X moyenne de 175 g/boîte = 26 250 kg

Carton plat/autres emballages de papier : 50 000 produits X moyenne de 25 g = 1 250 kg

Pellicules : 150 000 produits X moyenne de 5 g/sachet = 750 kg

Polystyrène : 100 000 produits X 19 g = 1 900 kg.

Conservez vos données, elles pourraient vous être demandées, conformément à l'article 5.3.4 du Tarif 2007, d'ici les prochaines années.





Méthodologie Type : Secteur général et services

La méthodologie sert à :

1. Donner des informations pertinentes sur l'entreprise.
2. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des contenants, emballages et imprimés générés par vos produits et vos services.
3. Donner des détails et précisions afin que votre déclaration soit claire lors de l'évaluation.

3. Informations pertinentes sur l'entreprise

Commencer votre méthodologie en donnant une brève description de votre entreprise et quelques informations permettant de connaître votre commerce et de bien comprendre vos activités.

- Décrire ses activités, ses produits, le nombre de points de vente ou d'établissements au Québec.
- Mentionner les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- Préciser si vous êtes premier fournisseur pour certains produits.
- Mentionner si vous offrez de nouveaux services tels que le service de commande en ligne.
- Expliquer les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles du dernier rapport.
 - \uparrow ou \downarrow du chiffre de vente (%);
 - ouverture ou fermeture de magasins;
 - réduction des matières d'emballage;
 - lancement de nouveaux produits;
 - acquisition ou vente de marques;
 - mise en place de nouvelles mesures.

Exemple : Notre entreprise « XXX » est une compagnie d'assurance qui propose aux consommateurs québécois des produits diversifiés tels que des contrats et des polices d'assurance auto, d'assurance habitation et d'assurance vie. La société opère cinq filiales et détient 20 succursales. De plus nous offrons des produits (services) exclusifs de la marque « XXX ».

4. Expliquer les étapes effectuées pour calculer les poids des emballages et imprimés générés par vos produits.

- Dresser la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- Déterminer à qui incombe la responsabilité de chaque produit (adresse au Québec).
- Lister tous les contenants et emballages utilisés lors des livraisons, des commandes à l'auto ainsi que pour les mets à emporter.
- Répertorier les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels
- Lister tous les contenants et emballages utilisés lors des commandes en ligne.
- Indiquer les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations, telles que :
 - Les poids fournis par le fabricant, un fournisseur ou un imprimeur;

Exemple : Nous avons déterminé tous les départements susceptibles de générer des matières visées par le régime de compensation. Chaque département a par la suite dressé la liste de tous les documents produits ou distribués durant l'année de référence. Nous avons demandé la collaboration des fournisseurs pour déterminer les quantités imprimées ainsi que le poids respectif de chaque document. Dans plusieurs cas, nos employés ont dû peser certains documents.

- Les poids ont été déterminés en pesant chaque composante du produit;
- Les poids déterminés en pesant chaque composante du produit;
- Un échantillonnage des articles les plus populaires de chaque catégorie de produits afin de déterminer un poids moyen de chacune des matières visées et de l'appliquer à l'ensemble des produits distribués de cette catégorie;
- Une estimation du tonnage des matières d'après le pourcentage des ventes au Québec sur les ventes totales au Canada.



Méthodologie Type : Secteur général et services

3. Détails et précisions :

Il est important de fournir des détails et des précisions sur vos produits afin de permettre une analyse juste des informations fournies et de nous assurer de la couverture complète de vos contenants, emballages et imprimés.

Détails :

- Énumérer brièvement ce que vous avez inclus dans votre déclaration.
- Lister sur fichier Excel le SKU, la description, le format, la marque et le fournisseur si vous avez une large gamme de produits ou de services (un modèle est disponible sur notre site). Identifier les composantes de chaque produit, par exemple : enveloppes, lettres, rapports, pellicule protectrice en plastique, etc.

Précisions:

Donner des chiffres (quantités, \$, g ou kg, etc.) sur :

- La quantité vendue ou distribuée de chacun des produits;
- Le poids unitaire de toutes les matières composant un produit;
- Le poids total en kg pour chacune des matières visées et pour chaque produit.

Autres imprimés : Nous avons inclus tous les documents annuels sur les polices d'assurance de même que les polices d'assurance elles-mêmes, les états de compte et les enveloppes. De plus, les feuillets promotionnels distribués chez les consommateurs et ceux joints aux envois par courrier ont été comptabilisés. Un fichier Excel est disponible sur demande.

50 000 polices d'assurance + feuillets + enveloppes X 60 g = 3 000 kg

265 000 encarts distribués X 27 g = 7 155 kg

Catalogues : Nous distribuons des rapports annuels et quelques brochures corporatives.

5 200 rapports annuels X 212 g = 1 102 kg

100 000 brochures X 31 g = 3 100 kg

Bouteilles PET : Nous avons distribué des bouteilles d'eau et des tee-shirts avec notre logo pour une levée de fonds.

96 000 bouteilles X 9 g = 864 kg. Les tee-shirts n'ont pas généré de matières.

Conservez vos données, elles pourraient vous être demandées, conformément à l'article 5.3.4 du Tarif 2007, d'ici les prochaines années.





ANNEXE C

Formulaire de demande d'utilisation de calculateurs





Demande d'usage d'un calculateur

Informations sur votre entreprise

Nom de l'entreprise _____ Numéro de l'entreprise : _____

Quel est le secteur d'activité de votre entreprise :

- Détaillants et distributeurs Manufacturiers de produits de consommation
 Manufacturiers de biens durables Entreprises de services

Autre / sous-secteur d'activité (ex.: alimentation, vêtements, restauration, meubles, voyages) : _____

Informations sur le premier répondant de votre entreprise

Nom du premier répondant: _____

Poste : _____ Téléphone : () _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Rue

bureau

Ville

Province

Code postal

Demande d'utilisation d'un calculateur

Pour quelle période désirez-vous utiliser un calculateur : 2007

Raison de la demande d'utilisation d'un calculateur pour votre entreprise?

Quels sont les efforts déployés pour établir dans le futur un processus de déclaration plus précis par votre entreprise?



Veillez préciser le (ou les) calculateur(s) que votre entreprise désire utiliser :

	Nouveaux Compléments de calculateurs (format Excel)	Calculateurs Sectoriels (\$) (en ligne)	
<input type="checkbox"/>	Aliments, fournitures et accessoires pour animaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aliments, fournitures et accessoires pour animaux 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Vêtements, chaussures, bijoux et accessoires de cuir et de voyage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vêtements/ tissus/ couture 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Chaussures 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Bijoux et horlogerie 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits de cuir et pour le voyage 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Équipements de sport et de jardin	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appareil pour le jardin et le plein air 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Équipements sportifs 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Contenants, pièces et accessoires automobiles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pièces et accessoires automobiles 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Produits de papeterie et de bureau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits de papier et de papeterie 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Soins personnels et de santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits de la santé, médicaments sur et sans ordonnance. 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits de soins personnels, cosmétiques et fragrances 	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Contenants pour quincaillerie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quincaillerie/réparation du domicile 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nourriture 	<input type="checkbox"/>
	Calculateur unitaire (CBU) (Format Excel)	Calculateurs sur une base composite(CBC) (en ligne)	
<input type="checkbox"/>	Nourriture (CBU) (même calculateur que celui des années 2005 et 2006, incluant toutefois les ajustements au niveau des tarifs associés à l'année 2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appareils pour la cuisine 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Équipements électroniques 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeux et jouets 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Meubles et literie 	<input type="checkbox"/>
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nettoyage et entretien 	<input type="checkbox"/>

Autres renseignements pertinents :

Une fois complété, veuillez faire parvenir ce formulaire au Service aux membres de ÉEQ, par courriel ou par fax.

1600, boul. René-Lévesque Ouest, 6^e étage Montréal (Québec) H3H 1P9

Tel : 514 987-1700 ou 1 877 987-1491 | Fax : 514 987-1598

courriel : service@ecoentreprises.qc.ca | site Internet : www.ecoentreprises.qc.ca